

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

78041

Objet

AVIS SUR LA DEMANDE  
d'EXTENSION DES JEUX  
AU CASINO MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

20 avril 1978

DATE D'AFFICHAGE

20 avril 1978

Nombre de conseillers  
en exercice ..... 27  
Nombre de présents ..... 20  
Nombre de votants ..... 23

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit  
le vingt six avril à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LIS  
FABER, LACHAUD, BOUTET, COLLÉ, PAPEAU, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLE  
BOISARD, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. GUICHAOUA par M. PAPEAU  
BOUCHET par M. BROTREAU  
CABAL par M. LIS

Absents : MM. MONTRON, POUGET, VIAUD, Mme TACQUET

M. PELLETIER a été élu Secrétaire.

Par lettre du 17 mars 1978, M. le Sous-Préfet  
de ROCHEFORT, nous a transmis une demande de Monsieur  
RENNETEAU, Directeur-Responsable du " Grand Casino  
Municipal " sollicitant l'autorisation de pratiquer,  
du 14 Juillet 1978 au 31 Octobre 1978, les nouveaux  
jeux de baccara à banque limitée et du baccara à banque  
ouverte (à 2 tableaux)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu la demande présentée par Monsieur RENNETEAU
- VU l'avis de la Commission du Tourisme du 19 avril 1978
- VU le décret du 19 Juin 1969, réglementant les jeux  
dans les Casinos ,

#### DECIDE :

- de donner un avis favorable à la demande de M. RENNETEAU  
pour être autorisé à pratiquer, du 14 Juillet 1978  
au 31 Octobre 1978, les jeux suivants:

./..

- baccara à 2 tableaux à banque limitée
- baccara à 2 tableaux à banque ouverte
- de proposer M. BRUNETEAU, 4 rue Bourgelat à ROCHEFORT S/MER en qualité de Commissaire-enquêteur, lors de l'enquête de " commodo et incommodo " qui sera ordonnée ultérieurement par le SOUS-PREFET.

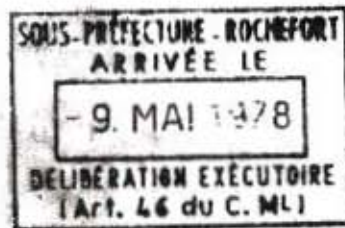
Fait et délibéré à ROYAN les mêmes jour, mois et an susdits  
 Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre



LE MAIRE ,

Guy TÉTARD



Vu le Commissaire Enquêteur  
 RBm